



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

magistrats

Question écrite n° 12822

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, au sujet des magistrats de l'ordre judiciaire exerçant comme professeurs, maîtres de conférences associés ou vacataires dans des établissements d'enseignement supérieur. Il lui demande, par juridiction, de lui en préciser le nombre.

Texte de la réponse

Le nombre de magistrats exerçant des fonctions de maître de conférences associé à mi-temps et des fonctions de professeur associé à mi-temps dans les établissements d'enseignement supérieur pendant l'année universitaire 1997-1998 est de trente-cinq. Les magistrats peuvent ainsi apporter aux étudiants le bénéfice de leur expérience professionnelle, conformément aux dispositions du décret relatif à l'association (décret n° 85-733 du 17 juillet 1985 : maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités). Leur affectation en juridiction est retracée dans le tableau ci-après.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12822

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 1998, page 1888

Réponse publiée le : 30 novembre 1998, page 6553